



Greffre du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffre-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **SEIB**

Adresse requise : **11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène**

N° d'identification : **921 889 648**

Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de : **SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Priviléges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Le greffier

Délivré le : 12/01/2026 à 16:35:39

Etat du chef de : SEIB, 11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES



A. S. M. J.

N° d'inscription du greffe : n°2023NFO01143 prise le 19/12/2023 N° d'inscription national : n°33022023FC01147		Montant garanti	
Date de péremption : 19/12/2033			
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	SEIB		
Adresse :	11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène		
Au profit de :	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE MERIGNAC CHEMIN LONG, 122 Ter Avenue de la Somme 33700 Mérignac		
Domicile élu :	Service Opérations Crédits, 70 rue Jean Doucet BP 15 16470 SAINT MICHEL		
Nature du fonds :	Commercial		
Acte :		95 000,00 Euros	
Type de l'acte :	Acte sous seing privé		
En date du :	07/07/2023		

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 7° du code de commerce

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Le greffier

Délivré le : 12/01/2026 à 16:35:39

Etat du chef de : SEIB, 11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène

Requis par : SERVICE DES PROCÉDURES COLLECTIVES



Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Le greffier

Délivré le : 12/01/2026 à 16:35:39

Etat du chef de : SEIB, 11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES



5000001
A. S. M. M.

Priviléges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

Néant

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2023CBA00771 prise le 01/02/2023	N° d'inscription national : n°33022023CB00772	Date de péréemption : 01/02/2028	Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) : SEIB			
Adresse : 11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène			
Au profit de : ARKEA CREDIT BAIL, 3 av d'Alphasis 35760 SAINTGREGOIRE			
Désignation du bien : FACTURE N° BC012215 DU 13012023 DE CHR MASTER CONCERNANT SCIE 0 OS EN ACIER INOX NS 06VC0106344 POUSSOIR A SAUCISSES MANUEL NS D BE11/06124 ECHELLE GASTRO 15 NIVEAUX RECHAUD SUPPORT OUVERT NS 1298560 PLACART INO ROBOT DE CUISINE NS 376627-V/23 DESTRUCTEUR D INSECTE FOUR MISTE NS 23000646 MACHINE A CAFE A GRAINT NS 2300 0156 ARMOIRE REFRIGEREE NS 5750306175 ARMOIRE REFRIGEREE PROFESS IOLLE NS 42301293 TABLE INOX PROF		17 486,84 Euros	
Date d'exigibilité : 14/01/2028			

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Le greffier

Délivré le : 12/01/2026 à 16:35:39

Etat du chef de : SEIB, 11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES



Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)

Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er Janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Le greffier

Délivré le : 12/01/2026 à 16:35:39

Etat du chef de : SEIB, 11 route de L'océan 33480 Sainte-Hélène

Requis par : SERVICE DES PROCÉDURES COLLECTIVES

